

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services de la navigation aérienne,  
direction des opérations*

**Décision n° 09-222 du 18 décembre 2009  
portant délégation de signature**

NOR : DEVA1000299S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des opérations,  
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 18 novembre 2004 portant création d'une zone protégée « centre radio déporté » sur la commune de Loperhet ;  
Vu l'arrêté du 3 mars 2005 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 31 octobre 2006 portant création d'une zone protégée « îlot principal » sur la commune de Loperhet ;  
Vu la décision DSNA-D n° 05-0043 du 3 mars 2005 modifiée portant organisation interne de la direction des opérations de direction des services de la navigation aérienne ;  
Vu la décision n° 11808 du 31 juillet 2009 nommant M. Eric Bruneau directeur des opérations à la direction des services de la navigation aérienne à compter du 29 juillet 2009,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Aline Pillan, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer :

1° Les autorisations d'accès dans la zone protégée « centre radio déporté » créée par arrêté du 18 novembre 2004 susvisé ;

2° Dans la limite de ses attributions, les autorisations d'accès dans la zone protégée « îlot principal » créée par arrêté du 31 octobre 2006 susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Pillan, délégation est donnée à l'effet de signer les autorisations d'accès dans les zones protégées mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision à :

M. Jean-Pierre Rivière, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du chef de centre ;

M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du service administratif ;

M. Jean-Charles Baïssset, attaché d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef du service administratif ;

M. Jean-Pierre Kerleroux, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, chef du service exploitation ;

M. Philippe Tanguy, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, adjoint au chef du service exploitation ;

M. Gilles Guérizec, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service technique ;

M. Xavier Marécaux, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du service technique ;

M. Jean-François Le Roy, ingénieur divisionnaire des systèmes de la sécurité aérienne, chef de la section « centrale énergie » ;

M. Daniel Petton, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision logistique ;

Mme Danielle Rolin, médecin, pour l'accès des agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest et de Météo-France au service médical ;

M. Serge Bouczo, médecin, pour l'accès des agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest et de Météo-France au service médical ;

Mme Brigitte Godec, infirmière, pour l'accès des agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest et de Météo-France au service médical.

#### Article 3

La décision n° 809 du 30 mars 2007 portant délégation de signature de la directrice des opérations à l'effet de signer les autorisations d'accès dans les zones protégées « centre radio déporté » et « îlot principal » est abrogée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Athis-Mons, le 18 décembre 2009.

*Le directeur des opérations,*  
E. BRUNEAU